

Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/CBW-NBSAP/CA/2/2
7 septembre 2011

ORIGINAL : FRANÇAIS

ATELIER RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE SUR L'ACTUALISATION DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Brazzaville (Congo), 19-23 juin 2011

RAPPORT DE L'ATELIER

INTRODUCTION

1. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Dans cette même décision, elle a exhorté les Parties et les autres gouvernements à établir des objectifs nationaux et régionaux, utilisant le Plan stratégique comme un cadre souple, et à réexaminer, mettre à jour et réviser, le cas échéant, leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique conformément au Plan stratégique et aux orientations adoptées dans la décision IX/9. La Conférence des Parties a également exhorté les Parties et les autres gouvernements à appuyer la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) comme instruments efficaces pour intégrer les objectifs relatifs à la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, dans la comptabilité nationale, dans les secteurs économiques et dans les processus liés à l'aménagement du territoire.
2. Dans la même décision, la Conférence des Parties a également souligné la nécessité d'entreprendre des activités de renforcement des capacités et de partager efficacement les connaissances, afin d'appuyer tous les pays, notamment les pays en développement et tout particulièrement les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays les plus vulnérables sur le plan écologique, ainsi que les pays à économie en transition, et les communautés autochtones et locales, dans la mise en œuvre du Plan stratégique.
3. En réponse à cette décision, le Secrétaire exécutif organise une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux en 2011 et 2012. Ces ateliers reposent sur une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux consacrés au renforcement des capacités pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux qui ont été organisés en 2008 et 2009 et ce, en réponse au paragraphe 6 de la décision VIII/8 afin de renforcer les capacités nationales de développement, de mise en œuvre, de révision et d'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que l'intégration des éléments de diversité biologique dans les secteurs pertinents et les stratégies intersectorielles. Avec le soutien financier du Gouvernement japonais et en collaboration avec le Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement du Congo, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a organisé du 19 au 23 juin 2011 à Brazzaville au Congo un atelier pour l'Afrique centrale.

/...

4. Les objectifs spécifiques de l'atelier régional sur l'actualisation et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique étaient les suivants :

a) faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, en aidant les Parties à élaborer des objectifs nationaux en matière de diversité biologique dans le cadre des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique;

b) aider les Parties à réexaminer, mettre à jour, réviser et mettre en œuvre leur stratégie et plan d'action national pour la diversité biologique, compte tenu de la manière dont ils peuvent servir d'outil efficace pour l'intégration de la diversité biologique dans les politiques nationales élargies;

c) sensibiliser pour stimuler l'adoption de mesures précoces en vue de la mise en œuvre d'autres résultats d'Aichi-Nagoya, en particulier le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;

d) aider les pays à faire usage de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-3) et de l'étude Economique des écosystèmes et biodiversité (TEEB), et à analyser comment ces conclusions pourraient être intégrées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés et révisés;

e) créer des possibilités d'apprentissage actives et des échanges de personne à personne à l'intention des correspondants nationaux et des personnes chargées de mettre en œuvre et de réviser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

f) étudier la possibilité et l'utilité d'une coopération Sud-Sud afin de renforcer la coopération régionale en l'Afrique centrale.

5. L'atelier a offert l'opportunité aux acteurs régionaux de la biodiversité de contribuer et de participer au renforcement des capacités. Les représentants de la communauté autochtone, du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) étaient présents à l'atelier, ainsi que des participants: du Burundi, du Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Tchad, et de Sao Tome et Principe.

RESUME DES TRAVAUX

POINT 1. OUVERTURE DE L'ATELIER

6. Au nom de S. E. Monsieur Henri Djombo, la cérémonie d'ouverture, présidée par Monsieur Sébastien M'poussa, Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE) a été ponctuée par trois allocutions.

7. M. Ahmed Djoghla, Secrétaire Exécutif de la CDB, par le biais d'une allocution délivrée par Monsieur Maroun Abi Chahine, a souligné que cet atelier se tient au début de la décennie internationale de la Biodiversité déclarée par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il a mentionné que la région centrale africaine possédait les outils nécessaires pour assurer une relation durable avec les écosystèmes riches et a invité les citoyens et les gouvernements à saisir cette opportunité pour réviser leur SPANB afin d'atteindre les buts du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Il a remercié le MDDEFE en tant qu'hôte de l'atelier et a noté qu'il s'agissait d'une réponse au sommet historique de Nagoya sur la biodiversité, au cours duquel les Parties à la Convention ont été priées de faciliter la mise en œuvre et la révision des SPANB. Il a également souligné l'importance de la protection des forêts, puisqu'elles contiennent une proportion importante de la richesse en biodiversité terrestre. Ce faisant, il a noté l'importance de la biodiversité non seulement dans les efforts d'atténuation des changements climatiques, mais aussi dans l'adaptation à leurs conséquences néfastes.

8. S'exprimant au nom du Président de la Conférence des Parties à la Convention, M. Kazuhiko Fujita, chargé d'affaires de l'Ambassade japonaise en République démocratique du Congo, a réitéré le soutien du Japon aux Parties de pays en développement à la Convention pour la révision de leur SPANB. Il a aussi souligné l'annonce faite par M. Ryu Matsumoto, Ministre du Japon pour l'environnement, à savoir que le Japon dédiera 1 milliards de yens pour *'les fonds du Japon pour la Biodiversité'* afin de soutenir les activités de réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et 1 milliard de yens en faveur des pays en voie de développement pour le renforcement des capacités concernant l'accès et le partage des avantages liées aux ressources génétiques. Finalement, il a mis l'emphase sur l'importance de la gestion durable afin de conserver les ressources naturelles dans la région centrale africaine. M. Fujita a mentionné qu'il souhaitait que l'atelier puisse offrir une opportunité d'exécuter les décisions adoptées à Nagoya.

9. M. Henri Djombo, Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement de la République du Congo, dans une déclaration livrée par M. Sébastien M'Poussa, Directeur du cabinet du MDDEFE, a remercié les participants pour avoir rendu possible la tenue de cet événement. Il a mentionné que la région centrale africaine se situe au cœur des enjeux écologiques importants et qu'il existait un besoin d'équilibrer les fonctions écologiques, économiques et sociales des forêts. Conséquemment, il a noté que la gestion de la biodiversité était une priorité pour les États africains centraux. Il a remercié le Secrétariat de la Convention et le Gouvernement japonais et a donné le coup d'envoi à l'atelier.

10. M. Maroun Abi Chahine a dirigé une session sur les objectifs de l'atelier. Une liste des objectifs a été établie par les différents participants et par les organisateurs.

POINT 2. EXAMEN DES CONCLUSIONS DE LA TROISIÈME ÉDITION DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET APERÇU DES RÉSULTATS D'AICHI-NAGOYA

11. M. Maroun Abi Chahine a présenté les résultats d'Aichi-Nagoya. Il a exposé les :

- (i) 47 décisions de la CdP 10, y compris le Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, les objectifs d'Aichi, la stratégie de mobilisation des ressources ainsi que la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité.
- (ii) 17 décisions de la CdP-RdP sur la biosécurité, y compris le Protocole de Nagoya-Kuala Lumpur et le plan stratégique du protocole sur la biosécurité.

12. M. Abi Chahine a présenté également les résultats de GBO 3 centrés sur le Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020. Il a évoqué les différents mécanismes disponibles pour soutenir la mise en œuvre et les prochaines étapes à suivre.

POINT 3. EXAMEN ET ACTUALISATION DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : LEÇONS APPRISSES ET PROCHAINES ÉTAPES

13. Mr. Didier Babin a présenté une étude publiée par l'Université des Nations Unies - Institut d'études avancées (UNU-IAS) intitulée « La planification de la biodiversité : une évaluation des stratégies nationales et plans d'action ». Il a parlé de l'objectif de l'étude, des méthodes et des contraintes de la mise en œuvre. Les principales conclusions ont été :

- (a) Les femmes et les communautés autochtones sont largement absentes dans la participation à la formulation des SPANB ;
- (b) La couverture des objectifs de la convention sur la diversité biologique est inégale ;
- (c) Les nouveaux SPANB sont approuvés au niveau parlementaire ;

- (d) En général, les SPANB placent la biodiversité dans un contexte large du développement, et les plans d'actions des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne se concentrent pas sur la biodiversité ;
- (e) La plupart des SPANB soulignent la nécessité de valoriser et de créer des incitations économiques pour la biodiversité, mais rares sont ceux qui sont allés au-delà des déclarations générales ;
- (f) Faible intégration avec le thème du changement climatique et d'autres conventions en relation avec la biodiversité, bien qu'il existe quelques signes positifs dans les récents plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) ;
- (g) Seuls quelques pays incluent des objectifs assortis de délais et mesurables dans leurs SPANB ;
- (h) Généralement, il y a très peu de SPANB avec des mécanismes de suivi et d'examen au niveau des pays ;
- (i) Certains pays ont signalé la mise en œuvre complète de la 1^{ère} génération des SPANB, mais des lacunes et des contraintes dans la mise en œuvre sont signalées dans presque tous ces pays.

14. M. Babin a exposé les directives de la CdP concernant le processus de planification pour la biodiversité. Dans sa présentation, M. Babin a introduit les différentes étapes du processus de planification pour aboutir à la mise en œuvre et à la révision des SPANB.

15. M. Didier Babin a présenté un exercice dans lequel il a demandé aux participants d'évaluer de manière qualitative leurs SPANB selon les 5 buts stratégiques du nouveau plan stratégique. Les participants ont marqué sur une grille d'évaluation de 0 à 5 la prise en compte de chacun de ces buts stratégiques ainsi que l'évaluation de leur mise en œuvre (annexe I).

16. Au cours de l'atelier, neuf délégués ont présenté leurs pays en termes de biodiversité incluant les éléments majeurs de leurs récents SPANB ainsi que les différentes étapes prévues pour la révision.

17. M. Didier Babin a introduit la Trousse de formation SPANB pour soutenir la planification nationale de la biodiversité. Ces modules servent à développer et à mettre à jour les SPANB ciblant les planificateurs de la biodiversité. Ces modules couvrent également la majorité des sujets qui seront discutés à l'atelier.

18. Les participants ont répondu à un questionnaire qui leur a été livré au préalable avant l'atelier (annexe V).

POINT 4. ÉTABLISSEMENT D'OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX DANS LE CADRE DES OBJECTIFS D'AICHI-NAGOYA RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

19. Ce point a été étalé sur quatre jours. En premier lieu, M. Didier Babin a fait une présentation sur la définition d'objectifs nationaux pour la biodiversité, soulignant que les objectifs devaient être adaptés à chaque pays et se rapportent à la biodiversité et les aspects socio-économiques du pays. Il a mentionné que les objectifs devaient être intégrés dans les SPANB révisées et actualisées et adoptés comme un instrument politique au plus haut niveau. Il est indispensable de passer des paroles à l'action et d'obtenir des résultats mesurables. Les animateurs de l'atelier ont couvert cinq buts stratégiques incluant les différents objectifs de chaque but et ils ont fourni quelques exemples courants d'objectifs nationaux.

20. Un exercice d'initiation, présenté par M. Babin, a ciblé l'identification des principales menaces concernant la biodiversité durant la prochaine décennie 2011 - 2020. Les participants ont classé ces menaces en fonction du ministère qui leur semblait le plus approprié (annexe II).

21. M. Didier Babin a développé la méthode « SMART » pour établir les objectifs nationaux. Cette méthode permet de rentabiliser l'effort lors de l'établissement des objectifs. Selon cette méthode, les objectifs doivent être : Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalisables, limités dans le Temps (SMART). Au terme de cette communication, les participants ont réalisé un exercice visant à établir des objectifs en les classant selon leurs impacts et leurs faisabilités (annexe III).

22. Dans un autre exercice, les participants ont simulé une réunion interministérielle virtuelle. Ils ont été divisés en deux groupes, chaque groupe représente une réunion interministérielle pour discuter des principaux objectifs pour la révision de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. L'objectif de la réunion a été d'aboutir à un consensus sur des objectifs « SMART » dans les 5 buts stratégiques des objectifs d'Aichi. Le premier groupe a approuvé les objectifs Aichi 2, 5, 12, 16, 17; par ailleurs le deuxième groupe a approuvé les objectifs Aichi 2, 7, 12, 16, 20.

But stratégique B

23. M. Didier Babin a présenté un exposé sur l'atténuation des pressions sur la diversité biologique et la promotion de l'utilisation durable. Dans cette présentation, il a identifié les moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique ainsi que l'importance du plan stratégique pour la biodiversité pour réduire ces pressions.

24. Les participants ont suivi une présentation de M. Cléto Ndikumagenge sur la gestion du taux de perte d'habitat naturel dans la forêt du bassin du Congo. Les principaux éléments de son exposé ont été les suivants : (i) la notion de l'habitat et ses liens avec les objectifs Aichi ; (ii) le lien entre conservation et développement ; (iii) les bonnes pratiques régionales et nationales. Il a conclu par des points de réflexion sur la gestion des habitats dans la révision des stratégies.

But stratégique C

25. M. Serge Osodu Omba a présenté un exposé sur le renforcement des zones protégées afin de préserver les écosystèmes, les habitats et les espèces. Sa communication s'est articulée autour des points suivants : (i) la gestion des zones protégées en Afrique ; (ii) les stratégies de renforcement des zones protégées et protection des espèces ; (iii) le Projet ACRUS qui consiste à encourager et aider les sociétés à conserver l'intégrité et la diversité de la nature ; et (iv) une étude de cas de la réserve naturelle de Tayna-ki à l'est de la République Démocratique du Congo.

26. M. Didier Babin a ensuite présenté un exposé sur l'amélioration de l'état de la diversité biologique par la sauvegarde des écosystèmes. Il a développé l'objectif 11 et les mesures effectives applicables pour la région de l'Afrique centrale.

But stratégique D

27. M. Gilbert Atanda a présenté un exposé sur l'utilisation de REDD+ pour améliorer la résilience des écosystèmes du bassin du Congo. Il a développé le concept de résilience forestière puis la gestion des informations pour mieux définir les zones d'action prioritaires. Il a conclu que grâce à un grand stock de carbone et à une forte diversité biologique, il y avait un grand potentiel pour que la REDD+ génère des bénéfices pour les écosystèmes.

28. En ce qui concerne l'objectif 14 d'Aichi, M^{me} Prudence Tangham Galega a présenté un exposé intitulé 'l'intégration de l'égalité des sexes dans les SPANB. Elle a expliqué les liens entre les genres et la biodiversité toute en relevant l'inégalité et la vulnérabilité des femmes. M^{me} Galega a rappelé la décision prise dans la CdP 10 visant l'intégration de la biodiversité en faveur des femmes.

29. M. Olivier Rukundo a fait un exposé sur le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) lié au troisième objectif de la Convention. Il a mentionné l'histoire de la négociation, ses objectifs et les avantages pour les utilisateurs et fournisseurs de ressources génétiques ainsi que pour les communautés autochtones et locales. Il a également mentionné les fonds disponibles pour appuyer la ratification et

l'application du protocole, à travers des séances d'information pour les décideurs et des ateliers de renforcement des capacités pour les points focaux nationaux et les communautés autochtones et locales. Il a conclu la présentation en expliquant les mesures nécessaires à la signature et la ratification.

POINT 5. INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES PROCESSUS DE PLANIFICATION PERTINENTS À L'ÉCHELLE NATIONALE ET LOCALE

But stratégique A

30. Au titre de ce point, M Didier Babin a exposé les outils d'intégration de la diversité biologique dans les processus de planification nationaux, y compris les évaluations environnementales stratégiques, les paysages et la planification spatiale dans diverses stratégies sectorielles et intersectorielles pertinentes, y compris des stratégies pour la réduction de la pauvreté.

31. Au terme de cette présentation M. babin a effectué un exercice dans lequel les participants ont été divisés par ministère, afin d'établir ses propres objectifs dans un premier temps, puis de juger par vote les objectifs des autres ministères (annexe V).

32. M. Chouaibou Nchoutpouen de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a présenté l'Expérience sous-régionale de la COMIFAC dans la gestion durable de la biodiversité. Dans cette présentation, M. Nchoutpouen a mis en relief la richesse biologique dans la région de l'Afrique Centrale et expliqué comment la COMIFAC est engagée pour harmoniser, suivre et coordonner les politiques forestières et les initiatives environnementales dans cette région. Finalement il a mentionné les efforts accomplis par la COMIFAC pour la mise en œuvre des objectifs de la convention de la biodiversité.

33. Dans le cadre de cet atelier, les participants ont pu participer à une visite de terrain, sur la Route Nationale N°2, à 45 km de Brazzaville.

POINT 6. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

But stratégique E

34. Une présentation sur la mobilisation des ressources pour renforcer le développement et la mise en œuvre des SPANB a été faite par M. Olivier Rukundo. Il a détaillé les différentes composantes de la stratégie de mobilisation. Celles-ci incluent :

- Comprendre les sources existantes et le cycle budgétaire.
- Identifier les occasions pour de nouvelles sources.
- Intégrer et persuader les autres à dépenser.
- Impliquer les autres et prendre possession des activités respectueuses de la biodiversité.
- Réformer et chercher des occasions pour économiser des fonds en cessant de soutenir les activités dommageables pour la biodiversité.
- Tirer profit des fonds sous votre contrôle.
- Donner les arguments économiques.
- Les mécanismes innovateurs.
- Aller au-delà d'une « liste d'achats » et rechercher non seulement des fonds pour des projets, mais des changements stratégiques, politiques et institutionnels qui mobiliseront les ressources institutionnelles.

35. A la fin de cette présentation, M. Rukundo a parlé du financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour les activités habilitantes de la biodiversité. Il a exposé la stratégie de FEM dans le domaine d'intervention ainsi que la modalité d'accès en fonction de critères d'éligibilité.

POINT 7. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET COMMUNICATION STRATÉGIQUE

36. M. Abdou Khadre Diop a fait une présentation sur la Communication, Education et Sensibilisation du Public (CESP). Cette présentation a ciblé l'élaboration et l'exécution des programmes CESP efficaces en tant que partie intégrante des SPANB. M. Diop a noté l'importance du fait d'être stratège dans les méthodes de communications pour mieux impliquer les différentes parties prenantes surtout les preneurs des décisions.

37. M. Diop a montré un petit film vidéo intitulé «L'amour n'est pas une perte» (<http://www.youtube.com/watch?v=BvIdwOEzreM>). L'accent a été mis sur l'importance des médias dans la communication avec les communautés ainsi que l'importance de communiquer d'une manière positive.

POINT 8. COOPÉRATION SUD-SUD : RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DANS LA RÉGION

38. M. Didier Babin a effectué un exercice dont l'objectif était de faire le point sur les potentialités de coopération régionale pour faciliter la révision des SPANB. Sur des fiches, les participants ont indiqué ce dont ils avaient besoin pour réviser leurs SPANB et sur d'autres fiches ils ont indiqué ce qu'ils pourraient offrir pour faciliter la révision des SPANB. Un échange d'offres et de demandes a été fait à travers des contrats fictifs (annexe 4).

POINT 9. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DE L'ATELIER

39. Au terme de l'atelier, et après une discussion entre eux, les participants ont recommandé:

- Aux agences d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial de diligenter et de faciliter l'acquisition des ressources financières prévues pour permettre aux pays d'amorcer la révision de leurs Stratégies et Plans d'Action Nationaux sur la Biodiversité ;
- Au Secrétariat Exécutif de la Convention sur la diversité biologique de traduire l'ensemble des modules de formation de cet atelier en langue française pour une bonne compréhension ;
- A chaque pays de l'Espace COMIFAC d'adopter une feuille de route devant conduire vers une ratification rapide du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de leur exploitation ;
- A chaque pays de l'espace COMIFAC de solliciter les fonds disponibles au niveau du Secrétariat de la Convention sur la Biodiversité Biologique pour faciliter le processus de ratification du Protocole de Nagoya.

POINT 10. CLÔTURE DE L'ATELIER

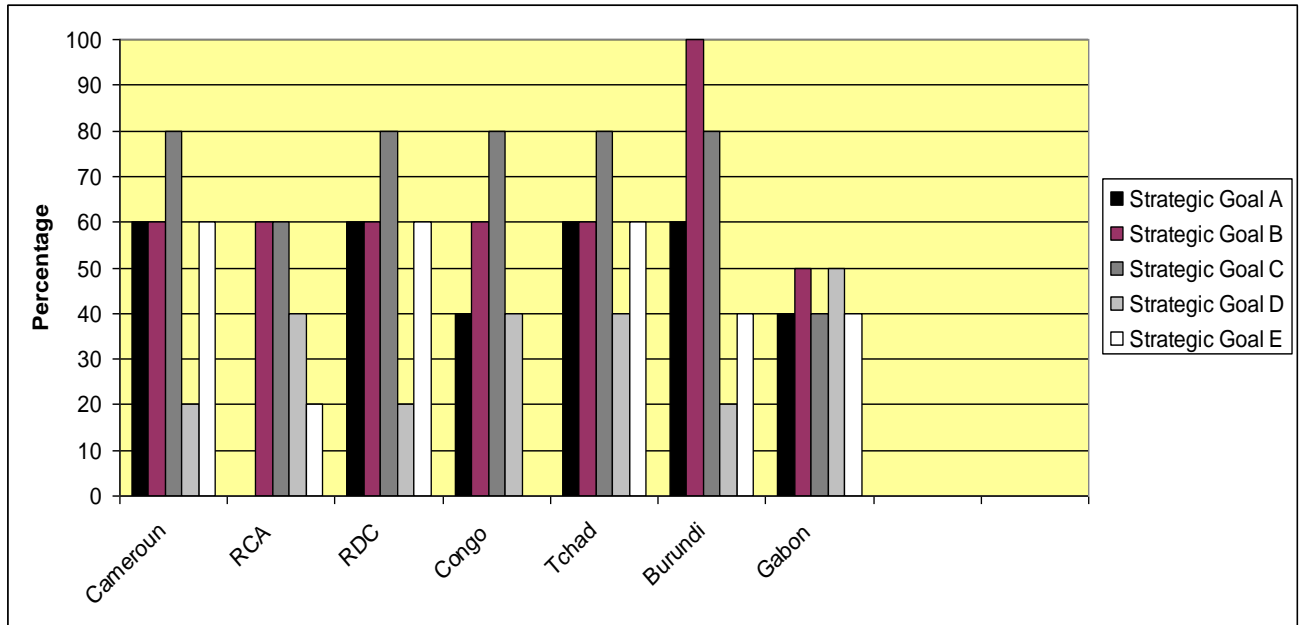
40. Le jeudi 23 juin 2011, à 15 h, M. Sébastien M'poussa, Directeur du cabinet du MDDEFE et M. Atsuhiko Yoshinaka de la Convention sur la diversité biologique ont clôturé l'atelier.

41. M. Atsuhiko Yoshinaka a considéré que cet atelier n'est pas un but mais un point de départ pour une coopération régionale pour améliorer la conservation de la biodiversité. M. Yoshinaka a félicité les participants pour leurs efforts et leurs engagements et il a remercié le gouvernement du Congo et les organisateurs qui n'ont pas épargné le moindre effort pour réussir cet atelier.

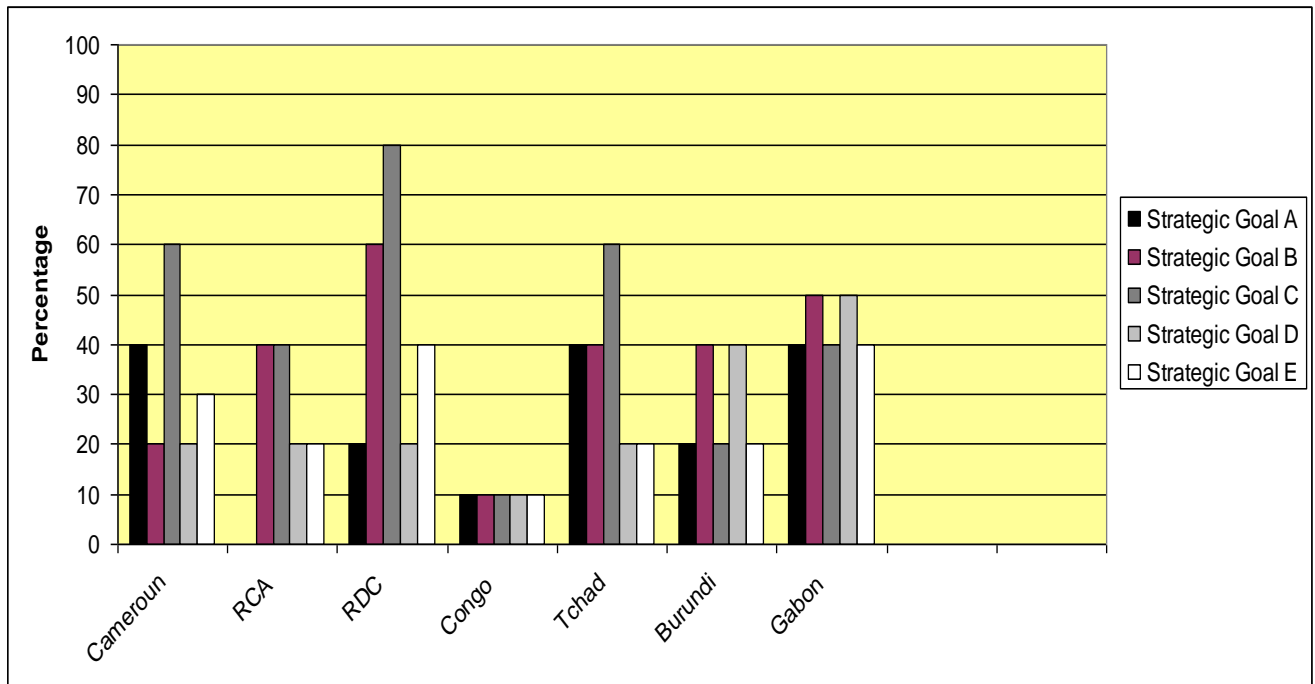
42. M. Sébastien M'poussa a considéré que les efforts déployés méritaient félicitations et reconnaissances. Les connaissances acquises étaient attendues et il fallait les capitaliser pour sauvegarder la biodiversité. Il a souhaité un bon retour aux participants et il a déclaré l'atelier clos.

Annexe I

EVALUATION DE LA SPANB ACTUELLE OU PASSEE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2011 - 2020



EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2011 - 2020



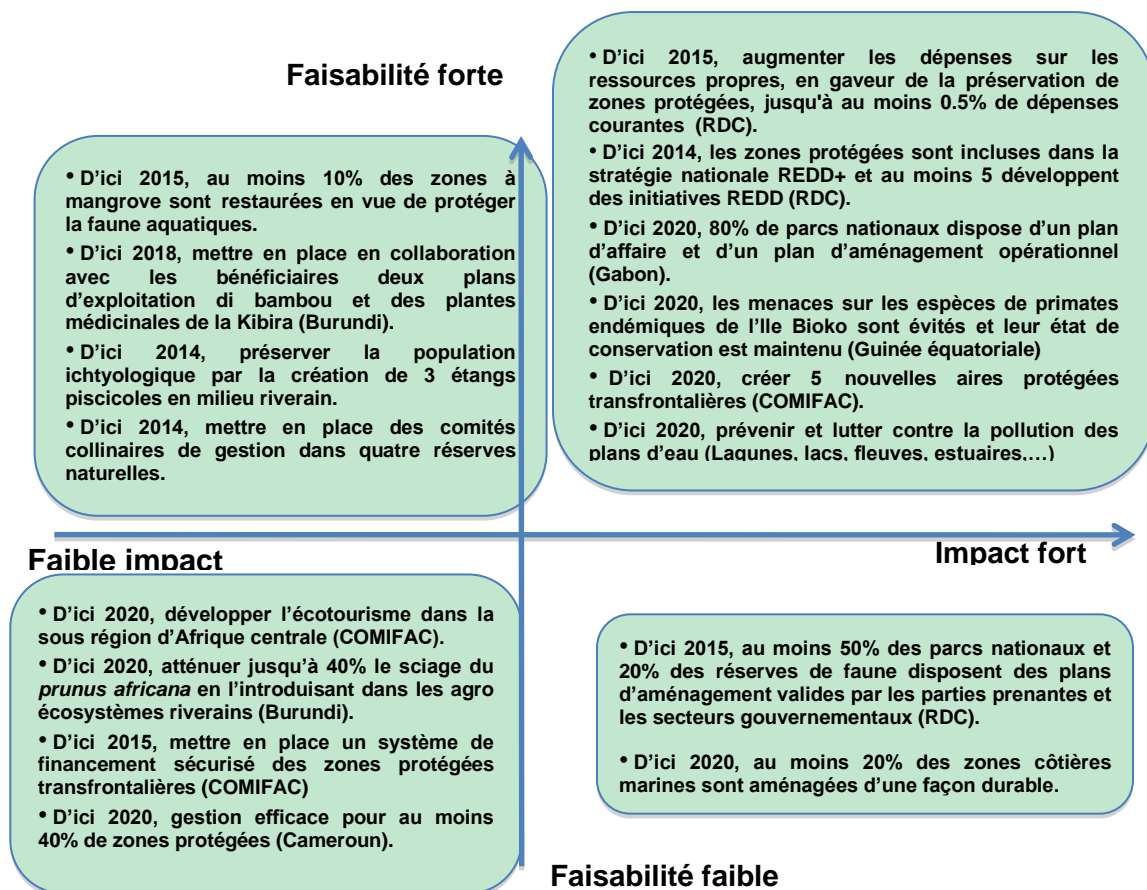
Annexe II

**LES PRINCIPALES MENACES DANS LA REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE
CONCERNANT LA BIODIVERSITE CLASSEES PAR MINISTERE IMPLIQUE**

Ministère	Menaces
Agriculture	(1) Agriculture intensive, (2) Culture sur brulis, (3) Agriculture itinérante, (4) le surpâturage, (5) Usage excessif des produits chimiques, (6) Changement Climatique.
Pêche	(1) Mauvaise pratique de pêches, (2) Pollution des cours d'eau, (3) Utilisations des filets et les explosifs, (4) Prolifération des plantes envahissantes.
Planification	(1) Corruption, (2) Faible implication des décideurs, (3) Insuffisance des ressources humaines, (4) Migration, (5) Absence de coordination entre parties prenantes.
Communication	(1) Ignorance de population.
La lutte contre la pauvreté	(1) La pauvreté, (2) Braconnage.
Coopération étrangère	(1) Insuffisance de programmes de coopérations, (2) Migration clandestine
Finances	(1) Blocage des fonds, et procédures de décaissements compliquées (2) Lourd endettement, (3) Manque de ressources financière.
Justice	(1) Faible législation et application de la loi, (2) Conflit et armement.
Industrie	(1) Changements climatiques, (2) Exploitation minière et forestière, (3) Utilisation des produits chimiques, (4) Pollution, (5) Exploitation pétrolière.
Forêt	(1) Exploitation non durable, (2) Brulis, (3) Changements climatiques, (4) Braconnage.
Tourisme	(1) Tourisme illégale, (2) Changements climatiques.
Recherche	(1) Manque de centres de recherches.
Aménagement du territoire	(1) Urbanisation et infrastructures, (2) Croissance démographique, (3) Fragmentation des habitats.
Santé	(1) La pollution, (2) Déchets, (3) Prélèvement non contrôlé des produits forestier non ligneux, (4) Espèces invasives.

Annexe III

Identification des objectifs SMART (exemple : Objectif 11 du but stratégique C)



Annexe IV

COOPERATION ENTRE LES DIFFERENTS PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE

A. Listes des offres et des demandes présentés par les pays

Offres	Demandes
<p>(1) Renforcement des capacités en communication, éducation et sensibilisation du grand public (CEC – UICN).</p> <p>(2) Partenaires pour l'initiative « le cerveau vert » pour renforcer l'éducation en environnement (Cameroun).</p> <p>(3) Banque de données visualisant les degrés d'utilisation et de menaces des ressources biologiques dans les aires transfrontalières (Burundi).</p> <p>(4) Centre d'excellence sur la biodiversité (Gabon).</p> <p>(5) Appui dans la méthodologie de la révision des SPANB (Gabon).</p> <p>(6) Connaissances traditionnelles et bonnes pratiques pour la conservation de la biodiversité (Guinée équatorial).</p> <p>(7) Partenaires pour l'initiative 3 volontaires (Homme, Femme, enfant) pour le reboisement (Cameroun).</p> <p>(8) Des experts en matière d'identification rapide des zones clés pour la conservation de la biodiversité (Burundi).</p> <p>(9) Gestion durable des écosystèmes forestières (RDC).</p> <p>(10) Partenaires pour organiser le salon sur les emplois verts (Congo).</p> <p>(11) Expertise en inventaire et aménagement forestier (RDC et IUCN).</p> <p>(12) Fournir l'expertise sur l'aspect genre (Cameroun).</p> <p>(13) Liens entre les SPANB avec les autres conventions (IUCN).</p> <p>(14) Expertise en cartographie participative des terroirs (RCA).</p> <p>(15) Appui à la recherche des financements pour la révision des SPANB (COMIFAC).</p> <p>(16) Appui technique et scientifique pour révision des SPANB.</p>	<p>(1) Cartographie des zones géographiques (Congo).</p> <p>(2) Inventaires des ressources de la biodiversité (RCA, Congo, São Tomé et Príncipe).</p> <p>(3) Appuyer les ONG techniquement dans le processus de mise en œuvre (Congo).</p> <p>(4) Financement pour le reboisement (Congo).</p> <p>(5) Expert en orientation stratégique et étude d'impact en environnement (RCA).</p> <p>(6) Mener une étude régionale sur les liens entre la biodiversité et la lutte contre la pauvreté (RDC).</p> <p>(7) Appui financier pour la mise en place d'un réseau ONG d'Afrique centrale pour la biodiversité.</p> <p>(8) Renforcer le centre d'échange d'information sur la biodiversité CHM (RDC).</p> <p>(9) Ressources financiers conséquentes et expertises (Tchad, Congo, Guinée équatorial, RDC, RCA).</p> <p>(10) Appui pour renforcer la capacité national sur TEEB (Cameroun).</p> <p>(11) Appui et expertise sur les options et processus considérés « Best practices » (Cameroun).</p> <p>(12) Evaluation des impacts de l'industrie pétrolière sur les écosystèmes.</p> <p>(13) Experts en matière d'analyse des espèces selon le système de catégorisation de la liste rouge de l'IUCN (Burundi).</p> <p>(14) Volonté politique (RCA).</p> <p>(15) Expert en sensibilisation et éducation public sur la biodiversité et éducation public sur la biodiversité (Guinée équatorial).</p> <p>(16) Experts en matière de formulation des plans d'investissement (Burundi).</p>

B. Projets de coopération potentiels entre les pays de la région d'Afrique centrale

Titre de projet	Objectifs
Recherche de l'information scientifique sur les résultats.	<p>(1) Acquérir des informations scientifiques et notamment sur la valeur économique de la biodiversité.</p> <p>(2) Constituer une base de données sur la biodiversité.</p>
Etude sur les liens entre la biodiversité, les services des écosystèmes et le développement économique.	(1) démontrer l'apport de la biodiversité et les services des écosystèmes dans le développement économique et la lutte contre la pauvreté.
Appui au plaidoyer et sensibilisation pour l'intégration de la biodiversité dans les programmes sectoriels de développement.	<p>(1) Appuyer le plaidoyer auprès des décideurs politiques.</p> <p>(2) Appui à la sensibilisation à l'échelle national.</p> <p>(3) Mener une étude sur les services des écosystèmes.</p>
Appui à la participation de la société civil dans la mise en œuvre de la convention à travers une coalition sous-régional.	<p>(1) Renforcer la capacité de société civile dans la mise en œuvre de la convention.</p> <p>(2) Information, éducation et communication sur la convention en Afrique centrale.</p>
Appui technique à l'évaluation du stock de la biodiversité	<p>(1) Connaître les types, la répartition et le stock de la biodiversité.</p> <p>(2) Renforcer les capacités dans des institutions nationales en charge d'inventaires</p> <p>(3) Développer des options stratégiques pour l'élaboration des SPANB.</p>
Appui à la recherche de financement pour les SPANB.	<p>(1) Renforcer la capacité de l'équipe nationale dans la mise en œuvre des SPANB.</p> <p>(2) Identifier les ressources potentielles du financement.</p>
Catégorisation des espèces selon la liste rouge de l'IUCN.	<p>(1) Identification des espèces clés pour la conservation.</p> <p>(2) Catégoriser les espèces identifiées.</p> <p>(3) Fixer les priorités de conservation des espèces.</p>
Appui technique pour la révision des SPANB et la mise en cohérence avec les conventions environnementales.	<p>(1) Renforcer les capacités de l'équipe nationale de planification.</p> <p>(2) Assistance dans la révision du document finale.</p>

Annexe V

PLANS DES PAYS POUR REVISER LEURS SPANB

A. Statuts de SPANB

1. *Quelle est la dernière date de révision ou préparation du SPANB de votre pays?---- Y a t-il des récentes politiques ou lois liées a la biodiversité?*

Burundi: (Aout 2000)

(i) *Stratégie Nationale de renforcement des capacités en matière de diversité biologique (2024) ; (ii) Modes de gouvernance et catégories d'aires protégées au Burundi ; (iii) Une loi portant création des aires protégées ; (iv)- Cadre National sur la Biosécurité ; (v) Mesures incitatives pour le maintien de l'intégrité des aires protégées au Burundi.*

Cameroun : (Préparé en 1997et validé en 2002)

République Centrafricaine : (2000)

(i) *Stratégie de réduction de la pauvreté ; (ii) Le code de l'environnement (2007) et ses textes subséquents ; (iii) Le code forestier (2008) et ses décrets d'application.*

République Démocratique du Congo: (1999)

(i) *Le code forestier (2002) et le projet de loi relative à la conservation qui à ce jour se trouve au niveau du parlement.*

Gabon: (Juillet 2000)

(i) *Code forestier 2001; (ii) Loi sur les parcs nationaux 2004; (iii) Code des pêches 2005; (iv) Politique de l'émergence / Pilier Gabon vert 2009.*

Guinée équatorial: (2005)

São Tomé et Príncipe : (2005)

(i) *Loi de protection des tortues marines (en préparation); (ii)- Loi de protection contre la chasse des oiseaux (en préparation); (ii) Loi cadre de la biodiversité (en préparation).*

Tchad : (2000)

(i) *Identification et exploitation des connaissances traditionnelles des populations autochtones ; (ii) Intégration des approches l'APA.*

B. Plans actuels

2. *Quels sont vos plans actuels pour réviser et actualiser les SPANB? Comment ces plans sont-ils changés à la lumière de la CdP-10 et cet atelier?*

Cameroun: *Adaptation du plan stratégique de la CdP et l'intégration des valeurs de la biodiversité dans le budget nationale.*

République Centrafricaine (i) *Intégration des OMD et l'internalisation des objectif 2011 – 2020 Aichi-Nagoya sur la biodiversité ; (ii) Prise en compte de la dimension mobilisation des ressources internes ; (iii) Intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles ; (iv) Intégration des questions du changement climatique, lutte contre la désertification et des biocarburants.*

République Démocratique du Congo: (i) *Contact avec le PNUE pour participer au programme parapluie sur les activités habilitants ; (ii) Les étapes proposées dans les modules 2 et 4.*

Gabon: (i) *Organisation; (ii) Evaluation; (iii) Rédaction du document ; (iv) Validation par le gouvernement.*

/...

Guinée équatoriale: (i) La révision sera en fonction du plan stratégique pour la diversité biologique 2011 – 2020.

São Tomé et Príncipe: (i) Proposition de révisions dans le cadre du soutien de l'Union Européenne.

Tchad: (i) Promulgation de la loi sur le nomadisme et la transhumance du Tchad ; (ii) 3^{ème} édition de la stratégie de lutte contre la pauvreté ; (iii) Complétion des études sur les écosystèmes et espèces menacées.

C. Objectifs Nationaux

3. Comment allez-vous aborder la question de fixer des objectifs nationaux en ligne avec les objectifs Aichi sur la biodiversité?

Burundi: Les objectifs nationaux seront formulés sur base d'un état des lieux sur la biodiversité préalablement établi. Ainsi au cours d'un atelier national, les différents acteurs seront amenés à se référer aux objectifs Aichi pour fixer les objectifs nationaux.

Cameroun: (i) Etablir un 'Task force' pour la biodiversité ; (ii) Consultation à travers des ateliers ; (iii) Etablir une politiques de communication ; (iv) Validité.

République Centrafricaine: (i) Les objectifs Aichi-Nagoya de la biodiversité ont été déclinés en objectifs sous-régionaux dans le cadre des activités du Group Travail sur la Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) et en objectifs nationaux de la biodiversité selon les réalités et priorité du pays.

République Démocratique du Congo: (i) Un group de travail multisectoriel et multidisciplinaire sera mis en place et sera chargé de fournir l'expertise technique dans le processus de révision ; (ii) Une évaluation stratégique des domaines thématiques clés de conservation de la biodiversité.

Gabon: (i) A travers les échanges interministériels et intersectoriels.

Guinée équatoriale: (i) Adopter les objectifs d'Aichi sur la biodiversité.

São Tomé et Príncipe: (i) Engagement plusieurs parties prenantes à travers d'un processus participatif.

Tchad: (i) Donner une importance sur pour les objectifs 2, 7, 16,17 d'Aichi

D. Opportunités

4. En tenant compte du calendrier des cycles de planification nationaux, quelles sont les possibilités d'intégrer les objectifs nationaux et la stratégie de mise à jour dans les politiques nationales de développement et éradication de la pauvreté ?

Burundi: (i) Cadrage macroéconomique pour fixation du montant pour chaque ministre; (ii) Elaboration des programmes d'investissement publics; (iii) Elaboration de la loi des finances et discussion budgétaire

République Centrafricaine: (i) La prise en compte des ressources générées par les produits forestier non ligneux ; (ii) Initiation du document pour la prise en compte de l'environnement dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté-2 (DSRP2).

République Démocratique du Congo: (i) la RDC est en train de réviser la stratégie national de croissance et de lutte contre la pauvreté. Egalement, la stratégie nationale REDD est en cours de développement.

Gabon: (i) Introduction de la thématique de la biodiversité dans DSRP.

Guinée équatoriale: (i) la synergie avec les initiatives sectorielles de lutte contre la pauvreté.

São Tomé et Príncipe: (i) Dans le cadre de l'élaboration du plan quinquennal du développement à avoir lieu pour 2012 – 2015 il sera possible d'intégrer le SPANB dans la problématique de développement.

Tchad : (i) Intégrer les communautés locales et parties prenantes dans la gestion durable de la biodiversité ; (ii) Prise en compte des stratégies de lutte contre la pauvreté.

5. Quelles sont parmi les composantes potentielles, celles qui sont les plus importantes du processus SPANB de votre pays?

Composante	Burundi	Cameroun	RCA	RDC	Gabon	Guinée	St Taomé	Tchad
1. Bilan rapide et revue des plans pertinents, des politiques et des rapports.	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐
2. Identification des parties prenantes, des consultations et sensibilisation.	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐
3. Des études complémentaires (par exemple, les causes et les conséquences de la perte de biodiversité en soulignant la valeur de la biodiversité et les services des écosystèmes et leur contribution au bien-être humain).	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐
4. Définir des objectifs nationaux, des principes, et les principales priorités de la stratégie que des consultations nationales.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
5. Élaboration de la stratégie et des actions pour mettre en œuvre les objectifs convenus à travers des consultations nationales.	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐
6. Application de la SPANB à des entités sous-nationales au moyen de consultations sous-nationales et locales.	☐		☐	☐			☐	☐
7. L'intégration sectorielle, y compris l'intégration dans le développement, la réduction de la pauvreté et les plans sur le changement climatique à travers des consultations sectorielles. L'intégration sectorielle, y compris l'intégration dans le développement, la réduction de la pauvreté et les plans sur le changement climatique à travers des consultations sectorielles.	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐
9. Élaboration d'un plan de développement pour la mise en œuvre des SPANB.	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐
10. Évaluation des besoins technologiques	☐		☐	☐			☐	☐
11. Développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation pour les SPANB.	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐
12. Élaboration d'un plan de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des SPANB.	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐
13. Etablissement/Renforcement des structures nationales de coordination.	☐	☐	☐	☐			☐	☐
14. Développement CHM - (Mécanisme de Chambre de Compensation).	☐		☐				☐	☐
15. Développement d'indicateurs et de méthodes de surveillance	☐	☐	☐	☐			☐	☐
16. Cinquièmes rapports nationaux	☐	☐						
17. Adoption.	☐	☐	☐				☐	☐

Programme de l'atelier de l'Afrique Centrale
Brazzaville – Congo
19 à 23 Juin 2011

Date	Theme	Organization	Name
Dimanche 19			
10.00 - 11.00	Allocutions d'ouverture.	Mission Japonaise / Gouvernement Congolaise / SCBD	
11.00 – 12.00	Cérémonie.		
12.00 – 12.45	Introduction du plan stratégique et les objectifs d'Aichi / Exposé sur les conclusions de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et les résultats de Nagoya	SCBD	Maroun Abi Chahine
12.45 – 13.30	Aperçu général sur l'atelier / Résultats escomptés de l'atelier.	SCBD	Maroun Abi Chahine
13.30 – 14.30	Déjeuner.		
14.30 – 15.00	Séance de Brise – glace.	SCBD	Didier Babin
15.00 – 15.30	Objectifs de l'atelier.		
15.30 – 16.00	Examen et actualisation des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique.	SCBD	Didier Babin
16.00 - 16.15	Pause.		
16.45 – 17.00	Exercice Individuel de soir : Evaluation SNB et mise en œuvre (Roue Socratique)	SCBD	Didier Babin
Lundi 20			
08.30 – 09.00	Récapitulation.	Participants.	
09.00 – 09.30	Exercice Individuel : Evaluation SNB et mise en œuvre (Roue Socratique)	Participants.	Didier Babin
09.30 – 10.00	Importance de la biodiversité pour l'économie et le développement.	SCBD	Didier Babin
10.00 – 10.30	Gestion des taux de Perte des Habitats Naturel dans les Forêts du Bassin du Congo. Quelques expériences de bonnes Pratiques.	CBFP	Cleto Ndikumagenge
10.30 – 10.45	Pause		
10.45 – 11.30	Atténuation des pressions sur la diversité biologique et promotion de l'utilisation durable : combattre les moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique.	SCBD	Didier Babin
11.30 – 13.00	Exercice en groupe : Identification des menaces à la biodiversité et les habitats vulnérables dans la prochaine décennie / classification.	SCBD	Didier Babin
13.00 – 14.00	Déjeuner		
14.00 – 14.30	Expérience de mise en œuvre et développement des SPANB – Présentation des pays.(République du Congo / Cameroun / Burundi)	Pays	Participants

14.30– 15.15	Intégration de la diversité biologique dans les processus de planification.	SCBD	Didier Babin
15.45 – 16.00	Pause.		
16.00 – 17.00	Exercice en groupe : Intégration de la biodiversité dans les processus de planification sectorielle et nationale par les ministères.	SCBD	Didier Babin
Mardi 21			
08.30 – 09.00	Récapitulation.	Participants.	
09.00 – 09.45	(suite) Exercice en groupe : Intégration de la biodiversité dans les processus de planification sectorielle et nationale par les ministères.	SCBD	Didier Babin
09.45 – 10.45	Le renforcement des zones protégées afin de préserver les écosystèmes, les habitats et les espèces de l’UICN.	IUCN	Serge Osudu Omba
10.45 – 11.00	Pause.		
11.00 – 12.00	Exercice en groupe : Identifier les objectifs pour la protection de la biodiversité à la lumière des objectifs 11, 12 et 13 d’Aichi.	SCBD	Didier Babin
12.00 – 16.30	Visite d’étude sur le terrain. Service National de reboisement. KM 45.	Gouvernement du Congo	Augustin Ngoliele
Mercredi 22			
08.30 – 08.45	Récapitulation.	Participants.	
08.45 – 09.15	Exercice en groupe : Identifier les objectifs pour la protection de la biodiversité à la lumière d’Aichi.	SCBD	Didier Babin
09.15 – 09.45	Utilisation de REDD + pour améliorer la résilience des écosystèmes et de fournir des avantages aux communautés	UN REDD+	Gilbert Atanda Botikale
09.45 – 10.15	Intégration de l’égalité des sexes dans les SPANB.	Cameroun	Galega Prudence
10.15 – 11.00	Renforcer les avantages pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes.	SCBD	Olivier Rukundo
11.00 – 11.15	Pause.		
11.15 – 11.45	Expérience sous-régional de la COMIFAC dans la gestion durable de la biodiversité.		Chouaïbou Nchoutpouen
11.45 – 13.00	Exercice en groupe: Les offres et les demandes dans la révision et de mise en œuvre de la version révisée du NBSAP au niveau régional.	SCBD	Didier Babin
13.00 – 14.00	Déjeuner		
14.00 – 15.00	Expérience de mise en œuvre et développement des SPANB – Présentation des pays. (Gabon / Guinée / République centrafricaine)	Pays	Participants
14.45 – 15.45	Le Protocole de Nagoya sur l’Accès et le Partage des Avantages (APA): actions pour une ratification rapide	SCBD	Olivier Rukundo
15.45 – 16.00	Pause		
16.00 – 17.00	Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des	SCBD	Olivier Rukundo

	stratégies et plans d'action pour la diversité biologique : mécanismes de financement		
Exercice de soir	Exercice individuel ou national : la feuille de route pour la révision des SPANB		Didier Babin
Jeudi 23			
08.00 – 09.30	Exercice en groupe : Réunion d'un comité inter ministériel virtuelle pour la révision des SPANB en se concentrant sur les objectifs nationaux (2 groupes)	Participants	Didier Babin Olivier Rukundo
09.30 – 10.00	.Élaboration et exécution de programmes CEPA efficaces en tant que partie intégrante des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique IUCN / CEC	IUCN CEC	Abdou Khadir Diop
10.00 – 10.15	Pause		
10.15 – 10.30	Expérience de mise en œuvre et développement des SPANB – Présentation des pays.(Tchad, Sao Tomé et Príncipe, République Démocratique du Congo)		
10.30 – 13.00	Feuille de route pour la révision des SPANB: les activités de post-atelier à entreprendre dans la révision des SPANB au niveau national Présentations	SCBD	Olivier Rukundo Didier Babin
13.00 – 14.00	Déjeuner		
14.00 – 14.45	(Suite) Feuille de route pour la révision des SPANB: les activités de post-atelier à entreprendre dans la révision des SPANB au niveau national. Discussion plénière.	SCBD	Olivier Rukundo Didier Babin
14.45- 15.15	Synthèse et conclusions de l'atelier.	SCBD	Olivier Rukundo Didier Babin
15.15 – 15.30	Clôture de l'atelier.		
